



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**LEADER – Ingénierie
LEADER 2024**

**DATE DE LA
CONVOCAION**
8 décembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 décembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 35
Votants : 35
+ 18 pouvoirs

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



LEADER – Ingénierie LEADER 2024

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2015 « Portage du GAL et du plan de développement de la programmation LEADER 2014-2020 » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 5 mai 2023 « Portage du GAL du Triangle d'Orient pour la programmation LEADER 2023-2027 » ;

La mise en œuvre du programme LEADER nécessite des moyens humains et de communication du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. L'autorité de gestion souhaite que le GAL s'engage à maintenir des moyens humains suffisants sur toute la période de mise en œuvre du programme soit 1,5 Équivalent Temps Plein (ETP) au minimum.

Les frais d'ingénierie locale pour l'appui aux porteurs de projets, ainsi que les frais de fonctionnement et de communication directement liés à l'activité du GAL sont soutenus par le FEADER.

Ces frais concernent les deux programmes en cours, le programme 2014-2022 et le programme 2023-2027.

Un taux d'aide publique de 100% s'applique au financement des dépenses en ingénierie éligibles avec une participation du FEADER à hauteur de 80% et 20% d'autofinancement public.

L'équipe technique LEADER est composée comme suit :

- 1 animatrice pour 1 ETP ;
- 1 gestionnaire pour 0,5 ETP.

Pour 2024, le poste de l'animatrice sera couvert à 50% par le programme 2014-2022 et à 50% par le programme 2023-2027.

Le poste de gestionnaire est quant à lui couvert à 100% par le programme 2023-2027.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'équipe technique et du Président du GAL liés à la mission LEADER sont des coûts admissibles, cofinancés par le programme.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

ANIMATRICE 2024		Financiers sollicités		
Dépenses	Montant TTC (€)	Montant TTC (€)	Taux (%)	
FONCTIONNEMENT		50% COUT TOTAL DU PROJET : 2014-2022		
Frais salariaux des personnels dédiés	40 778,49 €	FEADER 2014-2022	21 904,92 €	80%
Frais de structure	6 116,77 €	Autofinancement Public	5 476,23 €	20%
Frais de formation des personnels dédiés	1 000,00 €	50% COUT TOTAL DU PROJET : 2023-2027		
Frais de déplacement Conformément à la réglementation en vigueur 21/09/2023	3 060,00 €	FEADER 2023-2027	21 904,92 €	80%
Dépenses sur devis / Prestation externe	1 043,00 €	Autofinancement Public	5 476,23 €	20%
Dépenses sur devis / Frais d'information et de promotion	1 244,00 €			
SOUS TOTAL	53 242,26 €			
INVESTISSEMENT				
Dépenses sur devis / Equipement et matériel	1 520,04 €			
SOUS TOTAL	1 520,04 €			
COUT TOTAL DU PROJET	54 762,30 €	TOTAL DU PROJET	54 762,30 €	100%

GESTIONNAIRE 2024		Financiers sollicités		
Dépenses	Montant TTC (€)	Montant TTC (€)	Taux (%)	
FONCTIONNEMENT		100% COUT TOTAL DU PROJET : 2023-2027		
Frais salariaux des personnels dédiés	20 778,83 €	FEADER 2023-2027	21 799,72 €	80%
Frais de structure	3 116,82 €	Autofinancement Public	5 449,93 €	20%
Frais de formation des personnels dédiés	300,00 €			
Frais de déplacement Conformément à la réglementation en vigueur 21/09/2023	1 810,00 €			
Dépenses sur devis / Prestation externe	- €			
Dépenses sur devis / Frais d'information et de promotion	1 244,00 €			
SOUS TOTAL	27 249,65 €			
INVESTISSEMENT				
Dépenses sur devis / Equipement et matériel	- €			
SOUS TOTAL	- €			
COUT TOTAL DU PROJET	27 249,65 €	TOTAL DU PROJET	27 249,65 €	100%

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le plan de financement de l'ingénierie LEADER 2024 ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.



Jésus CERVANTES

Jesus CERVANTES
2023.12.21 14:53:39 +0100
Ref:20231221_142642_1-1-O
Signature numérique
le Président

**Pour extrait conforme :
Le Président**